



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 3551

Texte de la question

M. Christophe Bouillon interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la fixation de valeurs repères d'aide à la gestion pour le trichloroéthylène dans l'air des espaces clos. Un récent avis du Haut conseil de la santé publique vient en effet de recommander de reconsidérer la valeur limite d'exposition professionnelle à cette substance, considérant que cette valeur date de 1983, qu'elle est indicative et qu'elle est 200 000 fois plus élevée que la valeur repère de qualité de l'air intérieur préconisée pour les expositions chroniques de la population générale. Il apparaît également que cette valeur limite est d'une des plus hautes d'Europe, la majorité des états européens ayant retenu une valeur inférieure. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte adopter des mesures afin de reconsidérer cette valeur.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3551

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4871

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)